

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1980)  
**Heft:** 536

## **Titelseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Domaine public

## Les soutiers de la science

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 536 6 mars 1980  
Dix-septième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc  
Abonnement  
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction :  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:  
Rudolf Berner  
Jean-Pierre Bossy  
François Brutsch  
Jean-Daniel Dellec  
Pierre Gilliland  
Yvette Jaggi  
Victor Ruffy

# 536

*Grève sur le tas au Cern: une dizaine de nettoyeuses manifestent contre leurs conditions de travail et mettent l'accent en particulier sur leur salaire: 6,37 francs suisses de l'heure.*

*Les grands patrons du Cern, les professeurs Adams et van Hove, deux physiciens de réputation internationale, feignent de n'être pas concernés: n'ont-ils pas sous-traité le nettoyage à des entreprises privées? c'est donc avec les responsables de ces entreprises-là que les problèmes doivent être négociés...*

*L'astuce est un peu grosse.*

*Comme toutes les organisations internationales, le Cern est confronté à d'importantes difficultés budgétaires dues à la volonté d'économies des Etats membres. Il faut bien trouver une cible à des compressions budgétaires devenues inéluctables. Ici comme ailleurs, ce sont les moins bien lotis qui supportent l'essentiel de la crise.*

*On a en effet multiplié le recours aux sous-traitances, aux maisons de travail intérimaire, pour les travaux les moins qualifiés et pour quelques autres tâches, nettoyeurs, mais aussi dessinateurs, électriciens.*

*Le bénéfice de l'opération est double: en un premier temps, on économise la différence de salaire entre le secteur privé et le secteur public, différence non négligeable pour ce type d'activité. Puis on met en concurrence, de façon draconienne, les sociétés intéressées qui, pour emporter le contrat, font encore pression sur les salaires. Tout ceci en lieu et place des négociations salariales classiques avec ses propres salariés, négociations qui sont toujours délicates pour des institutions publiques.*

*Le Cern n'a pas le monopole de ce procédé: les*

*réfugiés chiliens engagés par l'entreprise à laquelle le BIT sous-traita ses cafétérias gagnaient royalement 800 francs par mois, plus le repas de midi!*

*Et l'Etat de Genève supprime peu à peu ses équipes de nettoyeurs, remettant l'entretien des bâtiments à des entreprises privées.*

*Mais la situation géographique du Cern lui permet de pousser encore plus loin son avantage: l'employeur des grévistes, Sinet SA, est une entreprise suisse, mais ses employés sont tous des frontaliers auxquels les autorités suisses, jouant sur le statut international du Cern, n'accordent pas de permis de travail.*

*Patrons suisses, ouvriers étrangers travaillant sans papiers réguliers sur territoire international, toutes les conditions sont remplies pour permettre l'exploitation maximum!*

*Selon les syndicats chrétiens et la CFDT, les salaires versés par la maison suisse sont inférieurs à ceux que versent les entreprises françaises travaillant également au Cern.*

*Le déroulement et le démarrage de la grève ont encore renforcé cette impression selon laquelle les employés étaient livrés sans défense au bon vouloir du Cern et de Sinet SA: une gréviste est fouillée et retenue pendant trois heures par la police privée du Cern; elle sera licenciée selon la procédure la plus expéditive — sa carte d'entrée lui sera simplement retirée! Et dernier signe de dérision, les nettoyeuses non grévistes, mais également payées 6,37 francs de l'heure, signeront une lettre publiée par les journaux au long de laquelle elles prennent «spontanément» la défense de leurs «chers patrons».*

*La recherche sur les structures de la matière est certainement importante, mais quand elle se double d'un tel mépris pour ceux qui nettoient l'anneau dans lequel les particules s'entrechoquent, l'inquiétude est de mise.*